LE CARNET DE STE-ANASTASIE

♦ NAISSANCES:

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de Chloé WANG, née le 27 juin dernier ainsi que celle de Pierre ROLLAND, né le 17 juillet. Toutes nos félicitations aux heureux parents.

♦ MARIAGES:

Nous avons le plaisir de vous informer du mariage de M. Alain BONIFACE et de

Melle Corine WOLF (cicontre); ainsi que celui de M. Eric JULIEN et de Melle Sylvie LEROUX (cidessous) célébrés le 1er Août dernier





Sincères félicitations aux nouveaux époux.

♦ DECES:

Nous avons le regret de vous informer du décès de M. Jean FAYOUT, survenu le 5 Juillet dernier, de M. Marc SERVELLE survenu le 18 Août. Nous présentons aux familles nos sincères condoléances.

♦ REMERCIEMENTS:

Maître et Mme F. FAYOUT, Mme C. FAYOUT/PARISI et son époux remercient vivement

les personnes venues rendre un dernier hommage à M. Jean FAYOUT lors de ses obsèques le 8 Juillet 98.

PETITES ANNONCES

- ♦ Mon fils sera élève au lycée des Eucalyptus à Nice à compter de septembre. Je cherche des parents ayant des enfants scolarisés à Nice pour partager les tours de transport. Me contacter au 04.94.72.20.72 (Mme BAIS)
- ♦ Recherche personne ayant un enfant scolarisé à Hyères ou travaillant là-bas afin de partager les frais de transport a/c de septembre. ☎: 04.94.72.25.48
- ♦ VENDS terrain constructible à Ste-Anastasie, très proche du centre village 633 m². Très belle vue. Toutes viabilités, y compris assainissement, à proximité immédiate : 200 000 F. H.T..

3: 04.94.72.24.34

MEDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL

Nous adressons toutes nos félicitations à Monsieur Michel GAILHAC qui vient de se voir décerner la Médaille d'ARGENT du Travail pour ses bons et loyaux services professionnels.

AIRE DES FERRAGES

Chaque Jeudi Matin,

De 8 H. A 12 H. Aire Des Ferrages

M. AUGERI St-Ouinis

L'égames - Fruits -

Volailles

Nous vous rappelons que le stationnement est interdit sur cet emplacement chaque jeudi matin, il reste naturellement autorisé sur le grand parking.

PROCHAINEMENT dans votre village un Artisan va ouvrir son atelier de

RESTAURATION DE MEUBLES

Décapage - Simple Cirage

Sculpture sur commande



Artisan Christian Megret

Quartier les Négadisses (derrière l'Agence Grisolle)

2: 06.81.63.18.84.

CINEMA

Reprise des séances le : SAMEDI 19 SEPTEMBRE

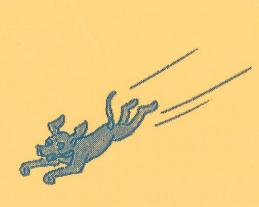
à 20 H 30, salle polyvalente (programme inconnu à ce jour)

Recherche personne pour donner des cours de soutien scolaire (math, français) à un enfant de 6ème.

2: 04.94.72.20.78 ou Tray. 04.94.02.02.20

SAINTE-ANASTASIE







JUILLET/AOUT 1998 N°103

LE MOT DU MAIRE

A nos adorables compagnons à quatre pattes l'espace n'est jamais compté, ni l'abondance de la pitance, ni le droit imprescriptible d'aboyer jour et nuit.

Corollaire de cette affection sans mesure : il n'est pas de bon ton d'émettre la moindre réserve quant à leur propension à vivre libres, à hurler comme des gueux et à vider gloutonnement toutes les poubelles du voisinage.

Quant aux malheureux bipèdes qui sont tenus de supporter ces divagations au mieux, et ces morsures au pire, ils n'ont qu'à bien se tenir. A Sainte-Anastasie, y aurait-il donc des conceptions si différentes de l'urbanité et de l'amour des animaux ? Cela n'est heureusement pas certain.

Mais néanmoins, comme ne manquent pas de le rappeler quelques propriétaires à l'agent verbalisateur « si les chiens ne votent pas encore, leurs maîtres, eux, le font! ».

Aussi, ne serait-il pas tout bonnement préférable et plus démocratique d'anticiper et d'opter sans tarder pour la représentation municipale canine directe ? (à la proportionnelle ou non).

Jean-Pierre MORIN



INFORMATIONS UTILES



POLICE MUNICIPALE

Rappel du NOUVEAU NUMERO de la Police 06.03.44.79.10. Municipale: notez le

et oubliez l'ancien...

Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non-réponse au numéro précédent, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)

ASSISTANTE SOCIALE

L' Assistante Sociale, tiendra sa permanence le VENDREDI 4 SEPTEMBRE 1998 de 9H30 à 11H30 en Mairie.

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

Les prochaines permanences auront lieu les Vendredis 4 et 18 SEPTEMBRE 1998 en Mairie de 14 H. à 16 Heures.

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme BENOÎT Marie-Pierre assurera sa permanence à la Mairie, le jeudi 3 Septembre 1998 de 10 heures à 12 heures : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aide ménagère).



SERVICE DE GARDE DES MÉDECINS

Le 30	Août	00000000	Dr	AU	RRE	INS		04.9	4.7	2.2	6.07
Le 06	Sept.		Dr	AZ	UEL	OS	00000	04.9	4.7	8.3	2.67
Le 13	Sept.	•••••	Dr	CH	RES	TIA	N	04.9	4.6	9.7	8.75
Le 20	Sept.		Dr	PO	NSO	N	00000	04.9	4.2	8.3	2.89
Le 27	Sept.		Dr	LE	MA	DEC	~	04.9	4.5	9.69	9.52

BIBLIOBUS



Le bibliobus stationnera à Sainte-Anastasie, Parking des Ferrages le Mardi 22 SEPTEMBRE, de 13 H 30 à 15 H.

PHARMACIES DE GARDE

Standard: 04.94.07.08.08

Pendant les périodes de garde, en dehors des heures d'ouverture, appeler préalablement aux numéros indiqués

Du samedi 22/8, 19 H au samedi 29/08, 09 H: -appel préalable au 04.94.33.98.23 (Phcie de MEOUNES).

Du samedi 29/08, 19 H au samedi 12/09, 09 H: -appel préalable au standard.

Du samedi 12/09, 19 H au samedi 19/09, 09 H: -appel préalable au 04.94.86.90.70 (Phcie de LA ROOUEBRUSSANNE).

Du samedi 19/09, 19 H au samedi 26/09, 09 H: -appel préalable au standard.

Du samedi 26/9, 19 H au samedi 03/10, 09 H: -appel préalable au 04.94.86.70.93 (Phcie de FORCALQUEIRET).



DECHARGE CANTONALE DE LA ROQUEBRUSSANNE

(Après le rond-point du Collège de Garéoult, prendre la direction de La Roquebrussanne). Du Lundi au Vendredi -8H à 12H--13H30 à 16H-Samedi et Dimanche -8H à 12H-

Pour vous débarrasser de tout ce qui n'est pas « monstres », c'est-à-dire ce qui ne peut trouver place dans une malle de voiture.

RAMASSAGE MENSUEL DES MONSTRES

Prochain ramassage des « monstres »:

♦ le LUNDI 31 AOUT 1998 (se faire inscrire en Mairie au préalable).

CAMIONS VENTE

Dates prévues pour le prochain passage des camions vente au parking des Ferrages : **JEUDI 3 SEPTEMBRE 1998**

- PROVENCE OUTILLAGE L'après-midi **MERCREDI 23 SEPTEMBRE 1998**
- L'OUTILLEUR DU SUD-EST de 16H30 à 18H30

DEBROUSSAILLEMENT, INCINERATION DES VEGETAUX

Nous sommes encore en période de fort risque d'incendie. Notons que tout feu est formellement interdit, ceci jusqu'au 15 OCTOBRE.

A.S.L. SECTION GYM

L'année gym s'est terminée le Vendredi 26 Juin mais auparavant, le 20 juin, avait eu lieu l'assemblée générale annuelle.

Assistance nombreuse, bonne ambiance, bonne participation aux séances et les finances sont saines ; un seul changement et il est de taille! Ari ne présidera plus aux séances l'année prochaine! « je n'ai pas dit qu'il ne serait plus là! ».

Deux dames vont se partager la charge des trois cours hebdomadaires:

Mme Catherine Dombre, professeur de gymnastique à la retraite et Mme Marie-Pierre MANISCALCO, titulaire d'un diplôme d'animation fédéral de gymnastique.

Nous reprendrons les cours le lundi 7 septembre, les séances du lundi, jeudi et vendredi auront toujours lieu à 10 H à la salle polyvalente ; les tarifs restent inchangés :

- 50 F. pour la gym forme
- 30 F. pour la gym douce.

DERNIERE MINUTE

Le club l'intention de créer une section de gymnastique pour les enfants de 6 ans et plus ; les séances pourront se dérouler le mercredi; le professeur expliquera aux parents intéressés le contenu et le but des exercices.

Téléphoner à Mme Marie-Pierre MANISCALCO au 04.94.72.22.93.

Le Président - A. CUADRA

LA VIE AU VILLAGE

RENTREE AU COLLEGE DF GAREOULT

- 1 Ouverture des Services au Public : à partir du 25 AOUT de 9 H à 11H30 et de 13H30 à 16H. (sauf samedi).
- 2 Prérentrée des Enseignants : Mercredi 2 SEPTEMBRE à partir de 9 H.
- 3 Prérentrée et rentrée des Elèves :
- ♦ 6ème : Jeudi 03/09/98 de 8H à 14H. (demipensionnaires)
- ♦ 5ème : Jeudi 03/09/98 de 14H. à 17H.
- ♦ 4ème : Vendredi 04/09/98 de 8H à 14H. (demi-pensionnaires)
- ♦ 3ème : Vendredi 04/09/98 de 14H à 17H Début des cours (toutes classes) le 7/09/98 à 8H. Remarque: un service spécial de car est mis en place les 3 et 4 septembre en milieu de journée. Se renseigner auprès de la mairie sur les horaires exacts.
- 4 FOURNITURES SCOLAIRES : Les listes seront fournies à la rentrée par chaque professeur.

RESTAURANT SCOLAIRE

Les inscriptions au restaurant scolaire de la Commune sont prises en mairie.

Prix du repas pour l'année scolaire 1998/1999 : 15 F. Pour tout renseignement, Mairie service cantine: 04.94.69.64.47

NB: Toute demande d'inscription aux repas scolaires devra être faite au plus tard, la veille (en jour scolaire soit le mardi pour le jeudi) avant 9 H.

INSCRIPTIONS ECOLE MATERNELLE

Le Directeur prendra les nouvelles inscriptions le LUNDI 31 AOUT et le MARDI 1 SEPTEMBRE de 8 H. à 12 H. à l'école maternelle. Veuillez vous munir:

- d'une fiche familiale d'état civil ;
- d'un certificat médical d'aptitude à la vie scolaire;
- d'un certificat de radiation (si scolarisé auparavant);
- d'un certificat d'inscription *;
- du carnet de vaccinations.

INSCRIPTIONS ECOLE PRIMAIRE

Le Directeur prendra les nouvelles inscriptions le MARDI 1 SEPTEMBRE et le MERCREDI 2 SEPTEMBRE de 9 Heures à 12 Heures à l'école primaire.

Veuillez être munis:

- d'un certificat de radiation ;
- d'un certificat d'inscription *;
- du carnet de vaccinations.

* ces certificats sont délivrés en mairie sur présentation d'un justificatif de domicile.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Les cartes de transport scolaire pour les collèges et lycées de Brignoles et Garéoult sont disponibles en mairie : Prix année scolaire 98/99 : 550 F. - se munir de deux photos d'identité.



GUITARE

Des cours de guitare (enfants et adultes) auront lieu, dès la rentrée scolaire, chaque mercredi matin, dans les locaux de l'ancienne mairie. Les cours, individuels, débuteront vers la mi-septembre.

Pour renseignements et inscriptions, les personnes intéressées sont invitées à téléphoner, soit au professeur, Melle Laurence BIEGNON (tél: 04.94.28.03.43), soit au Centre Culturel de Carnoules (04.94.28.38.48), ceci à partir du 3 septembre.

COURS D'INITIATION MUSICALE. FLUTE A BEC ET PIANO

Les cours dispensés par Mme Christine BARTHES reprendront le lundi 28 septembre. Les inscriptions se feront le LUNDI 21 SEPTEMBRE, de 17 heures à 18 heures, dans les locaux de l'ancienne mairie.

L'E.S.S.A. (Etoile Sportive Ste-Anastasie)



Au mois d'Août la nouvelle équipe dirigeante, avec l'aide de la municipalité, a effectué des travaux de remise en état du stade de foot :

fermeture et réparation de la clôture ainsi que nivellement du terrain.

Aussi, suite aux travaux de réfection, son utilisation est exclusivement réservée aux adhérents du club de foot, pendant les entraînements et les matchs, sous la surveillance des responsables. Pour les personnes non adhérentes, le stade du Pré de la Font, qui a lui-même subi de nombreux travaux, est mis à leur disposition.

Nous les remercions pour leur compréhension.

ECOLE DE FOOT

L'Etoile Sportive de Ste--Anastasie vous informe de l'ouverture de son école de foot pour les enfants de 5 et 6 ans : Tous les mercredis à partir de 14 H., Stade des Négadisses, à compter du 1er mercredi de la rentrée des classes.

Les inscriptions se feront sur place.

Venez nombreux.

DEBUTANTS (6 à 8 ans)

Reprise des entraînements depuis le mois d'Août : Le mercredi et le samedi à 15 H 30 au stade de l'E.S.S.A.. Pour tous renseignements et inscriptions, contacter M. MANISCALCO (Tél: 04.94.72.24.50).

Le Président - B. SCLAFANI



LES RANDONNEURS DE STE-ANASTASIE

Reprise des randonnées SEPTEMBRE.

Sortie à Port-Cros, départ à 7H30. Rendez--vous à la salle polyvalente.

La réunion trimestrielle, aura lieu le jeudi 10 SEPTEMBRE à 17 H 30 pour les membres du bureau et 18 H pour tous les adhérents. Après une année bien remplie et avec des randonneurs toujours fidèles, nous avons

sillonné nos belles collines et montagnes du Mercantour.

Nous espérons que cette nouvelle année sera aussi sportive et, bien sûr, se déroulera toujours dans la bonne humeur.

La Présidente - Nanou MORIN



Sur la route de Louvier...

CHRONIQUE MUNICIPALE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 JUIN 1998

ETAIENT PRESENTS: MMES BOCQUET LAURENT, MM. ABELLO, RAYNAUD, FADDA, ISTRIA, JURAVER, CUENOT, REMY, BROSSAUD, TOSELLO, LALANDEC, CORBIER..

ABSENT: Néant

BUDGET COMMUNAL - Approbation du Compte de Gestion 1997 établi par MM BOCQUILLON et **BELLUOT Receveurs**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre MORIN, Maire.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1997 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 1997;

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 1997 au 31 décembre 1997, compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 1997 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives:
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 1997, par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1998

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de budget supplémentaire de la Commune pour 1998.

- Dépenses de fonctionnement 326 548 F
- Recettes de fonctionnement......326 548 F
- Dépenses d'investissement...... 3 664 695 F
- Recettes d'investissement 3 664 695 F Le Conseil Municipal après avoir entendu

l'exposé du maire et en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget Supplémentaire 1998.

PLAN DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION DES DECHETS

La Commune de SAINTE-ANASTASIE/Issole, a noté que le Plan Départemental d'Elimination des Déchets était mis à l'enquête publique à compter du 8 Juin 1998. La Commune de Ste-Anastasie est préoccupée par ce problème.

Dans cette situation, la Commune de STE-ANASTASIE/Issole propose de prendre acte de la position du Conseil Général qui se prononce à l'unanimité contre la dernière mouture du plan départemental élaboré sans aucune concertation et hors la présence des membres de la Commission ad hoc.

La proposition soumise à l'enquête publique, contrairement à ce qui avait été décidé le 6 janvier 1997, ne prend pas en compte le site de traitement du Cannet des Maures, qui existe depuis 1974 et a été dûment autorisé sur le site classé et reconnu pour sa qualité géologique exceptionnelle. Par ailleurs, l'existence de ce site et la qualité de son exploitation, vont dans le sens de la circulaire de Madame Dominique VOYNET, datée du 28 Avril 1998, et de l'arrêté ministériel du 9 Septembre 1997, relatif au stockage des déchets.

Par ailleurs, la prise en compte de cette zone géographique par le P.I.G. est surprenante car elle démantèle l'économie du Centre Var, dans un secteur traversé par l'autoroute Toulon-Le Luc et Aix-Nice, traversé par la voie ferrée, comprenant plusieurs activités industrielles ou para-agricoles: Roseraie Meilland, Circuit du Luc, Centre d'Enfouissement Technique du Balançan. Toutes ces activités sont situées dans la partie Nord-Ouest de la zone concernée par le P.I.G. et représentent moins de 5 % de la superficie globale de cette zone.

En conséquence, nous demandons le maintien de ce centre de traitement tel qu'il existe actuellement. Ce démantèlement bouleverserait en effet l'économie du Centre-Var, au seul profit de la zone déjà urbanisée du SITTOMAT, qui justifie par là sa demande de mise en service d'un second incinérateur.

« BOUCLES DE L'ISSOLE »

AUTORISATION PREFECTORALE D'OUVERTURE D'UN SITE U.L.M. SUR LE PLATEAU DE THEMES

Le Conseil Municipal réuni le 30 Juin 1998, a été informé par Monsieur le Maire de la décision de Monsieur le Sous-Préfet en date du 19 Juin 1998, d'utiliser le plateau de Thèmes comme base aérienne pour les U.L.M. les samedis, dimanches et jours fériés.

Le Conseil rappelle qu'un certificat d'urbanisme, déjà sollicité pour le même usage, avait abouti à un refus sous le prétexte que cette zone classée ND est protégée et interdite de par le règlement du P.O.S. à tout usage public ou privé pour l'utilisation envisagée.

En outre, le propriétaire avait été mis en demeure de remettre en l'état primitif les lieux où avaient été frauduleusement érigées quelques constructions en dur.

Le Conseil tient à souligner avec force qu'il a été profondément choqué par cette décision assimilée à un ukase, qui contrevient à toutes les prérogatives et obligations dévolues à lui-même et en particulier à Monsieur le Maire de par les lois de décentralisation des décisions.

De plus, elle est la négation même par l'autorité chargée de veiller au respect des lois de tout principe démocratique et républicain le plus élémentaire.

Le Conseil:

Demande solennellement à Monsieur le Sous-Préfet de bien vouloir annuler cette décision inique qui privilégie l'intérêt de particuliers au mépris de l'intérêt de la Commune de SAINTE-ANASTASIE et de ses habitants.

BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DU RESULTAT 1997

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'excédent réalisé en 1997 au Budget Communal est de 1 087 466.45 F..

Il convient d'affecter une partie de cet excédent 1997, soit 554 955.02 F. au financement des dépenses d'investissement, compte 001 excédent antérieur reporté du Budget Communal 1997;

Il convient d'affecter une partie de l'excédent 1997, soit 480 000 F. au financement des dépenses d'investissement article 1068 du Budget Communal 1998;

Le reste est repris en section de fonctionnement du Budget Communal 1998 soit 52 511.43 F. au compte 002 Excédent antérieur reporté.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition. CONSEIL REGIONAL DE CONSTRUCTION DE PREFABRIQUES AU LYCEE RAYNOUARD.

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la délibération prise le 10 Juin 1998 par le Conseil Municipal de Brignoles.

Par cette délibération la Commune de Brignoles refusait l'implantation de deux nouveaux préfabriqués au Lycée Raynouard.

Cette décision concernant également les élèves de Ste-Anastasie fréquentant cet établissement, le Conseil Municipal décide

- d'apporter son appui à la Commune de Brignoles ;
- de s'opposer fermement à la construction de préfabriqués sans que soit affirmé clairement l'engagement du Conseil Régional de réaliser des bâtiments définitifs dans un délai de un an.

Il appelle par ailleurs l'attention de Monsieur le Président du Conseil Régional sur le danger permanent que constitue pour les élèves la traversée régulière d'une route particulièrement fréquentée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande au Conseil Régional de s'acheminer dans les meilleurs délais vers la remise à niveau du Lycée Raynouard de Brignoles.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION: CENTRE AERE

Le Maire présente le projet de convention qui vient de lui être adressé par la Fédération des Oeuvres Laïques du Var (FOL) pour la période du 6 Juillet 1998 au 31 Juillet 1998, soit pour 19 jours ouvrables.

Il précise au Conseil Municipal que la mairie de Ste-Anastasie s'engage :

- 1°) à verser à la Fédération Varoise des Oeuvres Laïques, la somme de 52 Fr. par jour et par enfant soit 44 460 F au maximum.
- 2°) à verser à la F.O.L, une avance de 18 000 F avant l'ouverture du centre.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prévoir la somme de 44 460 F au compte 65748 « subvention autres organismes » et autorise le Maire à signer cette convention. Le samedi 11 Juillet 1998, Ste-Anastasie a accueilli les 96 participants à la course hors stade « Les Boucles de l'Issole ». Les 11 Km 500 de l'épreuve ont été accomplis en 37 minutes et 31 secondes par WILLIAM STRUYVEN dans la catégorie senior.

NAVE AMADEO devait conclure la course en 1 heure 25 minutes et 52 secondes.

Les organisateurs ont salué la fidélité et l'énergie des vétérans masculins et féminins en particulier et de tous les participants.

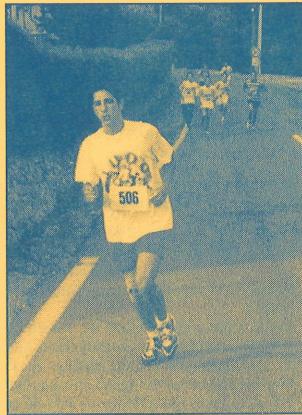
La plus grande satisfaction nous vient des St-Anastasiens, encadrés par Christian FIGARI, le Président du Judo Club du village qui a entraîné derrière lui les plus jeunes cadets et minimes (16/17 ans - 14/15 ans) Sabrina CETANI, Olivier TORRENTE, Céline BAUDELET, Karol RIVIERE, David VANDAELE, Pascal BOUILLON et Jérémy DUPUY.

Bravo à ces jeunes filles et jeunes garçons qui ont montré leur volonté sportive.

Le comité d'organisation remercie les bénévoles qui ne peuvent être tous cités ici, l'équipe municipale toujours présente, dévouée et conviviale.

Le Président remercie tout particulièrement le Maire de Ste-Anastasie, J.P. MORIN, l'Adjoint aux sports Aris JURAVER et les élus toujours généreux dans leur soutien et par leur présence, les Anastasiens qui, par leurs applaudissements, ont montré leur attachement à cette manifestation sportive.

Longue vie aux « Boucles de l'Issole ».



The first of all!

Le Président - A. MAROUES DE CARVALLIO

JUDO CLUB STE-ANASTASIE

JUDO CLUB ISte ANASTASIE

La reprise des cours se fera le :

◆ Lundi 31 AOUT à 19 H. pour les Adultes;

- ♦ Mardi 1er SEPTEMBRE à 17 H 30 pour les Adolescents;
- ♦ Mercredi 2 SEPTEMBRE à 15 H 15 pour les Babys.

Les tarifs restent inchangés soit 55 F./mois pour les Babys et 110 F./mois pour les adolescents et les adultes (tarifs dégressifs pour les familles nombreuses).

En espérant vous revoir tous et toutes en pleine forme et surtout encore plus nombreux car une grande saison nous attend.

Le Professeur - C. FIGARI



PIANO

Les cours reprendront vers la mi-septembre.

Pour renseignements et inscriptions, prendre contact, à partir du mercredi 3 septembre, soit avec Pierre LAURENT (tél : 04.94.72.26.08), soit avec le Centre Culturel de Carnoules (04.94.28.38.48).



SECOURS POPULAIRE STE-ANASTASIE

Nous avons le plaisir de vous informer qu'une « Braderie-Farfouille » de vêtements, hommes, femmes et enfants sera organisée le :

SAMEDI 19 SEPTEMBRE



Salle Polyvalente Tout le jour de 10H. à 19 H.



A partir du mois de septembre les permanences reprendront tous les mardis après-midi de 14H30 à 17H.

Tél: 04.94.72.29.57.

Pour le Comité, Le Président - Jo. FADDA

TENNIS CLUB DE STE-ANASTASIE



PASSAGE DE BALLES:

Le 27 Juin a eu lieu le passage de balles de l'école de tennis : petite cérémonie et contrôle des connaissances acquises, qui met fin à l'année « tennistique ».

Ce sont 25 élèves qui se sont présentés devant le jury ; ils n'étaient que 25 car déjà une dizaine d'adhérents avaient reçu la plus haute récompense l'année précédente.

C'est donc devant de nombreux parents et grands-parents attentifs et émus que, un par un, les 25 sont passés pour exécuter les mouvements imposés.

Voici les résultats :

- ♦ Balle Blanche: Audrey GRISON, Claire OLIVA.
- ♦ <u>Balle Jaune</u>: Alexia BARBOUX, Julien DJOUBRI, Jérémie POUJOL, Maïlis VERGNAUD.
- ♦ Balle Orange: Florian VERGNAUD.
- **♦ Balle Verte** : Marjorie CECINI.
- ♦ <u>Balle Rouge</u>: Nicolas BASTIAN, Stéphane DELESCAZES, Clément GAILHAC, Marie PELLETINGEAS.
- ♦ <u>Raquette d'Or</u>: Julien BARBOUX, Jérome DIGEON, Laurent GRAS, Julien JONAS, Aurélien PIRO, Séverin SAUZEDE, Julien SAVOYEN.

En finale les enfants du mini-tennis : Kévin LOZACH, Mathieu PALLO, Baptiste PELLETINGEAS,

Elie PETIT, nous ont fait une démonstration attendrissante.

Un goûter qui a réuni enfants et parents a clôturé agréablement cette cérémonie.



Remise des médailles au mini-tennis.

TOURNOI ANNUEL:

Ce sont 11 dames et 24 messieurs qui y ont participé.

Pour la première fois, les vainqueurs homme et dame sont tous deux des élèves de l'école de tennis, c'est une preuve de leur progression.

Devant une quarantaine de personnes (du jamais vu) Pascal POINTET a triomphé de Thierry PALLO en 3 sets très disputés.

Julie VEZIANO a battu en finale Janine CLEMENT en deux sets.

Pour la consolante, les vainqueurs sont Cathy BURELOU et Jean RIVERO.



ECOLE DE TENNIS:

Après les excellents résultats de nos jeunes en tournois officiels (+ de 100 victoires), voici l'heure de la reprise pour encore mieux préparer la saison prochaine.

Tout enfant ou adulte qui veut essayer et apprendre le tennis sera le bienvenu ; le professeur Jean-Patrick VEZIANO les atttend :

- ♦ <u>Tennis adulte</u>: reprise le 7 Septembre 18H/19H
- ♦ Baby tennis: (4, 5, 6 ans) reprise le mercredi matin 9 Septembre de 10 H à 11H
- ♦ Enfants: (7, 8, 9, 10 et 11 ans) reprise le mercredi 9 Septembre de 11 H à 12 H

Pour ces cours du mercredi si pluie heure à déterminer dans le gymnase.

♦ <u>Jeunes et Ados</u>: reprise samedi matin 12 Septembre de 11 H à 12 H pour répartition des groupes, puis tous les samedis de 10 H à 11 H et de 11 H à 12 H et si nécessaire de 9 H à 10 H.

Le mercredi après-midi sera réservé aux cours par groupe de trois élèves de 14 H à 16 H.

Début de ces cours le 9 Septembre ; pour inscription téléphoner à Jean-Patrick VEZIANO Tél : 04.94.72.22.67 (inscriptions limitées).

Les Prix:

Du Baby Tennis aux ados: 55 F./mois, plus cotisation annuelle au club y compris assurance: 125 F.

Adultes: 80 F./mois, plus cotisation annuelle au club de 250 F.

Bonne fin de vacances à tous.

Le Président - A. CUADRA

AFFAIRE U.L.M., (suite) Article paru dans le Nice Matin du 11 Juillet dernier (Voir délibération page 4)

ULM: le désaccord des élus

L'autorisation préfectorale d'ouverture d'un site sur le plateau de Thèmes à Sainte-Anastasie les samedis dimanches et jours fériés soulève l'incompréhension du conseil municipal qui avait émis un avis défavorable.

L'autorisation préfectorale d'ouverture d'un site U.L.M. à titre privé sur le plateau de Thèmes les samedis, dimanches et jours fériés à Ste-Anastasie, en date du 19 juin dernier, suscite aujourd'hui l'incompréhension totale, le premier magistrat en tête. En effet, consultés par deux fois sur cette affaire, les élus locaux avaient rendu un avis défavorable.

Espace boisé classé et protégé.

Ce n'est pas tant l'activité U.L.M. et la piste, assez éloignée des habitations qui pose problème mais le survol du site, en l'occurrence le plateau de Thèmes. « Il est situé en zone classée N.D. protégée et interdite, de par le règlement du Plan d'Occupation des sols de 1992. En outre, la zone n'est desservie par aucun chemin d'accès si ce n'est une piste DFCI », expliquait, hier le maire, Jean-Pierre Morin. « Ce qui me choque, c'est qu'à l'époque de la décentralisation, on peut passer outre l'avis des élus. On nous impose une nuisance sur la commune qui n'a aucune justification, portant ainsi gravement atteinte à l'environnement. Elle est aujourd'hui très mal perçue par une population qui considère les week-ends comme des jours de repos ». Et le maire de s'interroger « sur la circulaire préfectorale qui recommande chaque été de restreindre l'utilisation des tondeuses à gazon dans le cadre de la lutte contre le bruit! ».

Pour les services de la sous-préfecture, saisis par la préfecture du Var, à la suite d'une demande d'autorisation des propriétaires, le 27 décembre 1997, cette décision s'appuie sur l'arrêté interministériel du 13 mars 1986 fixant les conditions dans lesquelles les U.L.M. peuvent atterrir ou décoller ailleurs que sur un aérodrome. « L'autorisation peut être refusée si l'usage de la plate-forme est de nature à porter une atteinte grave à la tranquillité du voisinage ». « Or, aujourd'hui, explique-t-on en sous-préfecture, en l'état actuel du dossier, rien ne prouve qu'il y a des nuisances susceptibles de motiver un refus », précisant que cet arrêté est de toute façon révocable.

Conformément à la loi, plusieurs services, notamment les Douanes, les services de la Marine nationale et de l'Armée de terre ou encore le Comité interarmées de la circulation aérienne militaire Sud-Est et Sud-Ouest sur cette exploitation prévue en dehors des activités militaires ont été consultés.

Le maire regrettait, hier, n'avoir eu connaissance d'aucun des avis rendus par les différentes parties concernées, d'une non concertation autour d'une table et de « s'étonner que le 4 décembre 97, un premier avis défavorable eût été émis par le préfet alors en poste. A quelques mois d'intervalles, deux décisions se suivent mais ne se ressemblent pas. »

En effet, à la suite de ce refus essuyé au mois de décembre, les propriétaires avaient fait un recours et le dossier avait été alors transféré à la sous-préfecture de Brignoles pour y être instruit.

Souhaitant éviter une situation conflictuelle avec notamment un recours devant le Tribunal administratif, le maire était prêt à envisager une convention définissant les zones d'activités avec les deux propriétaires.

Un compromis raisonnable certainement souhaité par tous les amoureux de l'U.L.M..

Catherine PONTONE.

PETARDS - FEUX D'ARTIFICE

Le tir de feux d'artifice est soumis dans le Var à une réglementation précise

- Dépôt d'une demande trois semaines avant la date prévue
- Autorisation du Maire.
- L'usage des pétards est également interdit par la réglementation en vigueur.
- Les infractions constatées feront l'objet de procès-verbaux de la Gendarmerie Nationale.

LA RAZZIA



Savez-vous qu'il y a encore en France et même, paraît-il,

à Ste-Anastasie, quelques demeurés qui sont persuadés que pour attraper des truites, il est indispensable d'appartenir à une fédération de pêche à la ligne et, ce faisant, d'acquitter une taxe piscicole?

Ah! les malheureux! Que ne sontils des « Gens du voyage »! Ils pourraient alors, sans le moindre risque de voir pointer un képi vert, participer de jour comme de nuit au pillage organisé, systématique et familial de tout ce qui vit dans l'Issole et sur ses berges.

Car rien n'échappe (truites, poules d'eau...) à leurs filets serrés.

N'y voyons surtout aucun mal, et honni soit qui mal y pense!

Néanmoins, si vous habitez Ste-Anastasie, n'oubliez pas d'acheter sans tarder votre carte et ...AYEZ LA PECHE!



VILLAGE FLEURI

Bien qu'il nous faille marquer cet évènement le moment venu par quelque cérémonie d'une juste importance,

saluons dès aujourd'hui notre brillant succès au concours départemental du village fleuri.

Dans la catégorie Moyen Var:

- ♦ STE-ANASTASIE est classé 1ère dans la catégorie des Communes de 1000 à 2000 habitants ;
- ♦ M. EXARE, 1ère dans la catégorie Maison avec jardin très visible de la Rue ;
- ♦ Mme LOUVET, 2ème dans la catégorie Balcon ou terrasse sans jardin visible de la rue ;
- ♦ Mme MAROUZE, 3ème dans la catégorie Mur;
- ♦ CAMPING LA VIDARESSE, 3ème dans la catégorie Hôtel, restaurant, café, commerce ;
- ♦ Mme MICHEL, 4ème dans la catégorie Décor floral installé sur la voie publique ;
- ♦ M. RAYNOUARD, 4ème dans la catégorie Fenêtre ;
- A noter que Monsieur EXARE a été classé « digne de concourir à l'échelon National 1998 ».

Bravo à toutes celles et ceux qui sont les auteurs de cette belle réussite!



TRAVAUX REALISES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DU 15 JUIN AU 15 AOUT 1998

♦ Chemin des Horts - Rue du Pont-Vieux

- Création de deux ilôts pour dévier la circulation automobile et assurer la sécurité des élèves sortant de l'école primaire par le chemin des Horts.
- ♦ Ecole maternelle
- Entretien de prérentrée, petites réparations.
- Création d'une piste goudronnée.
- ♦ Fête du village
- Travaux divers : podium, tables, nettoyage de la place de la Gare... Toute l'équipe municipale se consacre au bon déroulement des festivités...
- ♦ Travaux d'électricité
- Place de la Gare : mise aux normes des

installations électriques utilisées par les forains (1ère tranche des travaux).

♦ Arrosage

- L'été et la canicule de cette année ont obligé la mairie à arroser fréquemment les plantations d'arbres et de plates-bandes : le prix de 1er village fleuri oblige.
- ♦ Monstres : Ramassage pendant deux journées de travail à plein temps.
- **♦** Débroussaillage
- Continuation de ce travail en divers points de la Commune et passage de l'épareuse sur le bas-côté des chemins.

♦ <u>Bétonage</u> le long du mur de clôture de la salle polyvalente, partie dégradée par les eaux de ruisselement du chemin des Fabres.





Entretien des espaces verts

- Tonte du terrain de football et du Pré de la Font.

- Remise en place du portail d'entrée du terrain de football.
- Arrosage et cylindrage du terrain par les responsables du club de foot.
- ♦ NOUVELLE ECOLE PRIMAIRE : ACHEVEMENT DES TRAVAUX
 - Plomberie -plancher chauffant, gouttières, chèneaux, lavabos...
 - Menuiserie -pose de cloisons de séparation classe-atelier.
 - Peinture -peinture générale intérieure.
 - <u>Carrelage</u> -pose de carrelage dans le restaurant scolaire et déplacement des lavabos par suite de la création d'un sas de communication entre le préau de l'école primaire et le restaurant scolaire.
 - <u>Alarme</u> -pose d'une alarme de sécurité, de détecteurs de mouvement, de bris de vitre et d'ouverture de porte. Un transmetteur téléphonique informe instantanément police et gendarmerie de toute tentative d'intrusion ou d'infraction.
 - Mobilier -montage du mobilier neuf destiné à l'équipement de l'école.
 - V.R.D. goudronnage de la cour et création du réseau pluvial et d'assainissement.
 - Evacuation des déchets et nettoyage des pièces et des vitrages.
 - Construction d'une clôture du côté Ouest de l'école primaire avec pose d'un portail et d'un portillon : une zone de 4 m de large sur toute la longeur du terrain doit être interdite aux élèves pour des raisons de surveillance et de sécurité ; elle doit néanmoins rester accessible pour son entretien.
 - Aménagement du chemin du Pré de la Font : élargissement de la section bétonnée au-dessus du déversoir de la source Loin.

La réception du bâtiment prévue initialement pour le 14 Aôut est reportée au 26 Août ; la visite de la commission de sécurité est fixée au 25 Août.

LA VIE ASSOCIATIVE

A

BADMINTON

A partir du 9 Septembre, le club de badminton retrouve ses créneaux habituels :

- Mercredi 18 H à 19 H 30 (tout public)
- Jeudi 20 H à 22 H (adultes)
- Vendredi 20 H 30 à 22 H (ados et adultes)

COURIR... CA VOUS TENTE?

Le jogging... une activité physique simple, à portée de tous mais également un excellent complément à toute activité sportive.Si des personnes sont interessées par un jogging hebdomadaire mais n'ont pas envie de courir seules, je leur propose de se retrouver le mardi à 18 H 30 (dès le 8 Septembre) à la place de la gare.

Le Président - P. VANDAELE